ECONOMIE ET ECOLOGIE, HISTOIRE D'UNE RECONCILIATION VERS UNE NOUVELLE VISION DE LA GLOBALISATION ?

1. VOUS AVEZ DIT FINITUDE ECOLOGIQUE?

L'environnement : une problématique complexe de fond qui émerge au moment de la création de la FNEP et sur laquelle elle s'est mobilisée

A partir des années 1970, une prise de conscience de la « finitude écologique » de notre planète s'est faite jour, elle s'est notamment manifestée dans « Halte à la croissance », le rapport publié en 1972 par le Club de Rome¹. Elle a ensuite débouché sur le concept de développement durable, exprimé notamment par le rapport Bruntland « Our common future » (ONU, 1983).

En France, Robert Poujade, le premier ministre de l'environnement d'un gouvernement français, était nommé en 1971 (gouvernement Messmer 2, Georges Pompidou Président de la République).

Depuis cette période, notre vision de « l'environnement » a beaucoup évolué.

De nombreuses catastrophes, naturelles ou industrielles se sont produites dans le monde entier depuis cette époque (Tchernobyl, Three Miles Island ou Bhopal, tsunamis post tremblements de terre comme en Thaïlande ou en Indonésie notamment, typhons, cyclones et ouragans comme dans le Golfe du Mexique, les Caraïbes et en 2019 au Mozambique, tempêtes en France dont celle de 1999...), la liste est très longue.

De nombreux rapports scientifiques ont été publiés, de nombreux sommets internationaux ont été réunis sur la problématique du changement climatique et de l'environnement, ainsi les sommets de Rio (sommet de la Terre de 1992, sommet de 2012), de Johannesbourg et, plus récemment, à PARIS, la COP21 (2015), ou encore en mars 2019 au Kenya le « One Planet Summit ».

Au-delà des Pouvoirs Publics, les ONG, mais aussi les entreprises se sont peu à peu saisies de ces sujets.

Notre environnement immédiat, l'avenir de nos enfants, le futur de la planète sont désormais devenus un important sujet de préoccupation de nos concitoyens et pourraient constituer un des thèmes fédérateurs du « grand débat » lancé début janvier 2019 par le Président de la République.

La FNEP, si elle n'a pas été en pointe au départ (mais avait- elle à l'être ?), s'est assez vite attachée à traiter des grandes problématiques associées à l'environnement.

Une première mission intitulée « *La sauvegarde de l'environnement* » a porté sur ces sujets en 1985, avec à l'époque -sur la base du constat d'une faible conscience environnementale en France- une vision assez juridique s'agissant des actions à mener par les Pouvoirs Publics (mais dans un état de droit cela ne doit pas surprendre!); mais déjà un volet « entreprise » insistait sur le fait que l'économique peut « se nourrir de l'écologique » et que « l'environnement peut être source d'innovation technologique comme d'arguments publicitaires ».

Puis d'autres missions sont revenues sur les enjeux liés à l'environnement : 1993 « Entreprise et environnement » ; 2002 « Entreprises et administrations face au développement durable » ; 2012 « Face aux crises, courage, changeons » ; 2013 « Cap vers la confiance » ; 2014 « Réconcilions économie et écologie » ; 2017 « Sobériser : innover pour un monde durable ».

¹ On ne peut croître indéfiniment dans un monde fini : c'est le concept de la « croissance zéro » ; il a à peu près dans le même temps donné lieu à des réflexions sur « la décroissance »

2. ROLE DE L'ETAT, PAROLES DES CITOYENS : QUELLES AVANCEES ?

La FNEP n'était donc pas en avance sur son temps s'agissant de l'appréhension de ces problématiques : le premier rapport ne date que de 1985 ! Mais elle a certainement bien perçu les enjeux politiques et économiques, fait des propositions utiles et contribué à faire émerger les mutations nécessaires.

Concernant l'action publique

Ainsi, dès 1985, la FNEP recommandait de traiter le sujet avec une vision systémique, au travers d'une « gestion globale et raisonnée » : s'agissant des Pouvoirs Publics créer un véritable droit de l'environnement, développer une vision volontariste de la prévention rechercher une coopération entre Etats ; mais aussi veiller à une bonne adéquation du niveau de décision avec les problématiques à traiter.

La mission de 1993 soulignait combien les obstacles au développement durable lui paraissaient nombreux – était-elle pessimiste ?- et difficiles à surmonter. Elle introduisait le mot de « ruptures nécessaires » avec les schémas de nos sociétés et donc d'actions à mener sur le long terme. En 2002, les missionnaires recommandaient de placer le développement durable au cœur de l'action publique (davantage de stratégie ; vaincre les verticalités) et dans le même temps d'inscrire l'action publique dans les problématiques terrain, plus opératoires.

Puis, au travers des missions sur les crises et la gestion des risques (2012, 2013), les recommandations se sont peu à peu décentrées, mettant davantage l'accent sur la place à donner au citoyen, à la société civile pour gérer avec toute la résilience possible : mieux se préparer, mieux impliquer la société civile, mieux communiquer et interagir, mieux se préparer aux suites de la crise.

Elles ont aussi introduit le concept de « confiance », pour passer de « l'ingénierie du consentement à l'ingénierie de la confiance », c'est-à-dire susciter une adhésion active et non plus seulement gérer le risque de refus. Et pour cela : professionnaliser les organisations, impliquer les personnes concernées, débattre de manière systématique, structurée et sincère.

La mission 2014 « réconcilions économie et écologie », « pour une nouvelle économie verte en faveur de la croissance », inscrira ses pas, dans une certaine mesure, dans ceux de la mission 1985 : elle soulignera, elle aussi, la nécessité de « repenser globalement les modèles économiques suivant une approche systémique, associant les acteurs, vers une société plus équilibrée, équitable et prospère ». A cette fin, elle insiste sur la nécessité de l'accès à l'information pertinente, de la constitution des connaissances, mais aussi d'un principe de proximité (« marketing pays »).

Enfin, la mission 2017, achevant un cycle sur l'innovation, lancera un nouveau concept : « Sobériser : innover pour un monde durable² ». Sans s'inscrire dans les pas du Club de Rome, la mission recommande de développer l'économie circulaire, de promouvoir les méthodes d'innovation frugale et l'innovation participative. Elle recommande d'associer toutes les parties prenantes pour créer la « ville frugale ». Elle souligne la nécessité que la mobilité évolue vers plus de sobriété mais en tenant compte du fait qu'exclusion géographique et exclusion sociale se nourrissent mutuellement.

Des idées qui résonnent à nos oreilles du moment ?

2

² D'ici à 2030, nous aurions près de 36 milliards d'objets connectés...

Concernant les entreprises

Dès le départ, c'est-à-dire dès 1985, les missionnaires ont vu la place que devait prendre l'entreprise, dans une perspective de croissance –et non de croissance zéro, à l'image du Club de Rome-.

Certains missionnaires se diviseront sur les postures à recommander aux entreprises, entre modèle communautaire allemand et modèle individualiste anglo-saxon (1993): faut-il que les entreprises soient « citoyennes », donc proactives, investissant dans la R&D, la formation et l'information en considérant l'environnement comme une opportunité et un enjeu majeur? Ou bien leur mission est-elle seulement de respecter les règles (y compris en acceptant la possibilité d'une pénalisation à l'américaine pour dommage à l'environnement), de gérer le court terme, d'éviter le diktat des experts, de laisser jouer le prix comme facteur de conscience ?

Puis viendra l'époque des « parties prenantes », dont le citoyen/salarié/consommateur (2002) : la mission ne craindra pas de recommander de favoriser l'émergence d'un marché du développement durable, avec des mécanismes d'incitation et de régulation (Etat) qui donnent une vision de long terme aux acteurs ; et avec des entreprises qui considèrent le développement durable comme leur raison d'être, au cœur d'un nouveau modèle économique.

On ne peut s'empêcher de faire le lien d'une part avec l'importance que prend progressivement la notion de Responsabilité Sociétale et Environnementale dans l'entreprise –dans le « droit dur » comme dans le « droit souple »- et d'autre part avec les débats actuels de 2018/19 (loi Pacte) sur la raison d'être des entreprises...

3. ET DEMAIN?

Des thèmes à approfondir dans une nouvelle perspective, celle d'une nouvelle vision de la globalisation

La crise financière de 2008 et ses prolongements dans la sphère économique, puis dans la sphère sociale et enfin dans la sphère politique continuent de se faire sentir. Sur le plan des relations internationales, les stratégies de puissance et de confrontation s'affirment.

Quel impact ces facteurs auront-ils sur l'action des Etats en interne et à l'international alors que les urgences en matière d'environnement s'accumulent ? (changement climatique, déplacement de populations et migrations, urbanisation³ et son corollaire de la gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets, santé...).

Quels risques pour les entreprises mais aussi quelles opportunités pour elles comme producteurs et acteurs responsables? Quel rôle pour l'Europe mais aussi quel rôle pour le local –toutes parties prenantes associées⁴-en accompagnement des entreprises ?

La première globalisation, celle de la financiarisation, de la mondialisation du commerce et des échanges a montré ses limites intrinsèques mais aussi au regard des urgences globales tant environnementales que climatiques. Une nouvelle vision de la globalisation est à construire, à laquelle la Fondation Entreprise et Performance peut contribuer en s'appuyant sur ses valeurs humaines et d'intérêt général.

³ En 2025, 58% de la population mondiale vivra en zone urbaine et ce taux atteindra 80% pour les pays développés... en 2050 ce seront 7 personnes sur 10 dans le monde qui vivront en zone urbaine : smart city ? sober city ? bien être et développement économique ? Est-ce possible tout ensemble ?

⁴ Des scientifiques se sont réunis (Labos1point5) pour promouvoir des pratiques de recherche plus sobres et construire une autre éthique de la recherche (Tribune « Rendez vous », journal Le Monde 20/03/2019)